**Directives de l'organisation des Tournois (modifiées le 22 Octobre 2024)**

La Commission Sportive Régionale et le Conseil de Ligue du 22 Mars 2023 ont décidé que deux Tournois Nationaux et/ou Régionaux pourraient être organisés sur le territoire de la Ligue à la même date à condition qu'une distance de 110 Kms sépare les deux lieux organisateurs.

Les demandes d'homologations sur l'espace mon club, devront être accompagnées des Règlements Sportifs et Financier ainsi que du nom du JA3.

Elles devront parvenir à la Ligue, au plus tard, trois mois avant la date d'organisation. De plus, pour la saison suivante, des demandes d'homologation ne pourront être formulées qu'après la diffusion (vers le 01 Avril) du calendrier National et Régional de la saison suivante.

Les demandes concernant les Tournois Départementaux doivent être adressées à la Ligue pour INFORMATION.

Pour les tournois homologués par la FFTT se référer au Titre IX des règlements sportifs.

Il y a 5 Niveaux d'organisations :

TOURNOI INTERNATIONAL : Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT et aux Fédérations affiliées à l’ITTF 600 € sans chèque de caution.

TOURNOI NATIONAL :

- CATEGORIE << A >> : Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT, dont la dotation est supérieure ou égale à 5000 €. JAN obligatoire sans dérogation - 400 € sans chèque de caution.

- CATEGORIE << B >> : Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT, dont la dotation est inférieure à 5000 €. JA3 dont la validation sera effectuée par la Commission Fédérale d'Arbitrage - 200 € sans chèque de caution

TOURNOI REGIONAL : Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFTT des associations de la Ligue du Centre Val de Loire dont la dotation est inférieure à 3000 € - JA3 obligatoire - 77 € .

TOURNOI DEPARTEMENTAL : Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFTT des associations du département du club organisateur - Variable, suivant les départements.

TOURNOI DE PROMOTION : Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciées à la FFTT ou possédant un pass'tournoi. Les résultats des parties lors de cette épreuve ne sont pas pris en compte pour l'établissement des classements individuels.

**Aucune dérogation ne peut être apportée à la présente classification**